

# Prospective paiement à 5/7 ans

Scénario Virement Instantané

WS1 -11 janvier 2023  
Cadre réglementaire



*Pour le Commerce et la Distribution*





# Sommaire

01. Scénarios d'évolution des paiements à 5/7 ans suite à l'abandon d'EPI Card
02. Projet de règlement sur le paiement instantané
03. Est-ce suffisant pour faire du virement instantané un moyen de paiement ?
04. A quels cas d'usage réfléchir en priorité ?



# 01

## Scénarios d'évolution des paiements à 5/7 ans suite à l'abandon d'EPI Card



# Le paiement évolue au gré de 3 inflexions

## Sociologie

### Une segmentation galopante des attentes et des usages

#### Instantanéité

« Tout, tout de suite »

- Aussi bien pour le cycle de vie (inscription, activation, contestation,...) que pour le règlement (disponibilité immédiate des fonds)

#### Personnalisation

« Une solution adaptée à ma situation, mon besoin spécifique »

- Paiement intégré dans le parcours d'achat / les processus métiers (plateformisation / rapprochement comptable)
- Segmentation des usages de paiement pour améliorer le taux de transformation

#### Choix

« La solution la mieux adaptée à mon moment de vie »

- Compte de dépôt vs compte de paiement
- Paiement accompagné / en autonomie / à plusieurs / coupe file / lâcher de chariot ...

#### Arbre qui cache la forêt

« Difficile de changer ce en quoi on a confiance »

- Temps de cycle très long (10 ans pour le sans contact)
- Peu ou pas de substitution entre moyens de paiement (« mort lente » du chèque)

## Technologie

### Une sécurité critique, dans un monde digital et ouvert

#### Hybridation des paiements

- Standard européen Virement instantané / Request To Pay
- Possibilité de combiner carte / virement / open banking

#### Technologie « bénéfique »

- Intelligence Artificielle et Big Data au service de la personnalisation des services et de la lutte contre la fraude
- SCA au service de l'Identification Numérique

#### Technologie « vecteur de risque »

- Ordinateur quantique vs sécurité cryptographique

#### Bring Your Own Device

- Omniprésence des supports numériques (token)
- Prééminence des devices clients vs devices dédiés

#### APIsation & Cloudification

- Mise à disposition des données du compte de paiement
- Accès à des services tiers

#### Virtualisation des environnements d'échanges

- Entrée en relation à distance (eKYC)
- Actifs numériques / Stable coin / MDBC / Metavers

## Réglementation

### Une concurrence encouragée, au bénéfice du consommateur

#### Libéralisation

- DSP1 & DSP2 ont permis l'émergence de nouveaux acteurs et une concurrence d'acteurs n'ayant pas de « legacy »

#### Injonctions « contradictoires » sur les données

- La DSP2 permet au payeur de « partager » ses données de paiement avec des tiers
- Le RGPD impose de protéger la divulgation des données de paiement
- Articulation LCB-FT / Lutte contre la fraude

#### Souveraineté européenne et modèle économique

- Une baisse des interchanges « gelée » sous condition de faire émerger un système de paiement européen (EPI)
- La « menace » de rendre le Virement Instantané de compte à compte obligatoire et gratuit
- Eu Digital Act
- eIDAS et Identité Numérique Européenne

#### « Distorsions » nationales malgré l'espace unique

- Difficulté de construire un service de paiement européen « by design » malgré l'espace unique des paiements
- Interprétation nationale des Directives (LCB-FT, KYC, encaissement pour compte de tiers, ...)

# Design fiction : 3 scénarios à 5/7 ans élaborés en mai 2022

La réalité sera sans doute un mix de ces 3 scénarios

Scénario	1 – Domination des « International Card Schemes » dans un modèle 4 coins	2 – Les banques européennes structurent les API Open Finance	3 - Un hyperwallet « couteau suisse » consolide toutes les innovations dans un modèle 3 / 5 coins
Conséquence	Les nouveaux entrants se renforcent avec des offres très segmentées	Le compte de dépôt est la pierre angulaire de tous les paiements instantanés	Les banques sont reléguées au rôle de distributeur
Tendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'initiative de <b>scheme de paiement européen échoue</b> et les interchanges cartes sont revus à la baisse par la Commission Européenne</li> <li>➤ Quelques schemes carte domestiques survivent mais ne peuvent pas suivre les investissements nécessaires à la digitalisation des paiements. Ils subsistent pour l'usage basique de la carte plastique au point de vente</li> <li>➤ Tous les usages digitaux basculent sur des cas d'usages et des solutions technologiques mises à disposition par les ICS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Commission Européenne impose l'utilisation du <b>virement instantané</b> gratuit pour tout virement de compte à compte de moins de 1.000 €</li> <li>➤ Dans un sursaut de souveraineté les banques mettent en place une gouvernance volontariste de l'Open Finance à échelle européenne</li> <li>➤ Elles agrègent autour d'elles : les régulateurs européen, les associations de consommateurs, les associations de commerçants</li> <li>➤ Le standard Open Finance est « contraignant ». Il impose des mécanismes de redirection fluide pour une SCA sans couture pour les API « gratuites » DSP2 (AIS / PIS) pour créer une habitude d'usage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Un wallet s'impose</b> sur le marché grâce à l'ergonomie, la valeur ajoutée et les usages innovants qu'il apporte aussi bien aux Payeurs qu'aux Payés</li> <li>➤ Il dispose de suffisamment d'informations pour assurer la délégation d'authentification forte (SCA) pour le compte des banques teneur de compte</li> <li>➤ Il est la « tour de contrôle » qui permet au payeur de gérer tous les consentements qu'ils accordent : mandat de prélèvement, paiement n fois, bénéficiaires de confiance, ...</li> <li>➤ Il s'adapte au contexte métavers</li> </ul>
Structuration du marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les banques classiques font « jeu égal » avec les nouveaux entrants, elles ne disposent pas d'offre différenciante</li> <li>➤ Les « pure players » digitaux concentrent leur effort sur les <b>clients à plus fort PNB</b>, avec une proposition de valeur et des parcours tentants pour les consommateurs ou la cible professionnelle</li> <li>➤ Il est difficile pour les banques de résister avec leurs canaux de distribution classiques / non spécialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le compte de paiement (le compte de dépôt pour les banques) devient <b>l'outil de paiement essentiel</b></li> <li>➤ Les API Open Finance sont conçues pour être au service de cas d'usages validés avec les représentants des consommateurs et des commerçants</li> <li>➤ La conformité aux API Open Finance est « vérifiée » au niveau du Scheme Open Finance et garantit une interopérabilité européenne (et donc l'amortissement des investissements à cette échelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cette marque forte est en relation directe avec les Payeurs et les Payés</li> <li>➤ Ce wallet devient naturellement le réceptacle de <b>l'euro digital</b> (en particulier pour ses usages qui ne s'appuient pas sur un compte de paiement), des crypto-monnaies et de l'identité Digitale appelée de ses vœux par la Commission Européenne</li> </ul>

# Design fiction : 3 scénarios à 5/7 ans élaborés en mai 2022

La réalité sera sans doute un mix de ces 3 scénarios

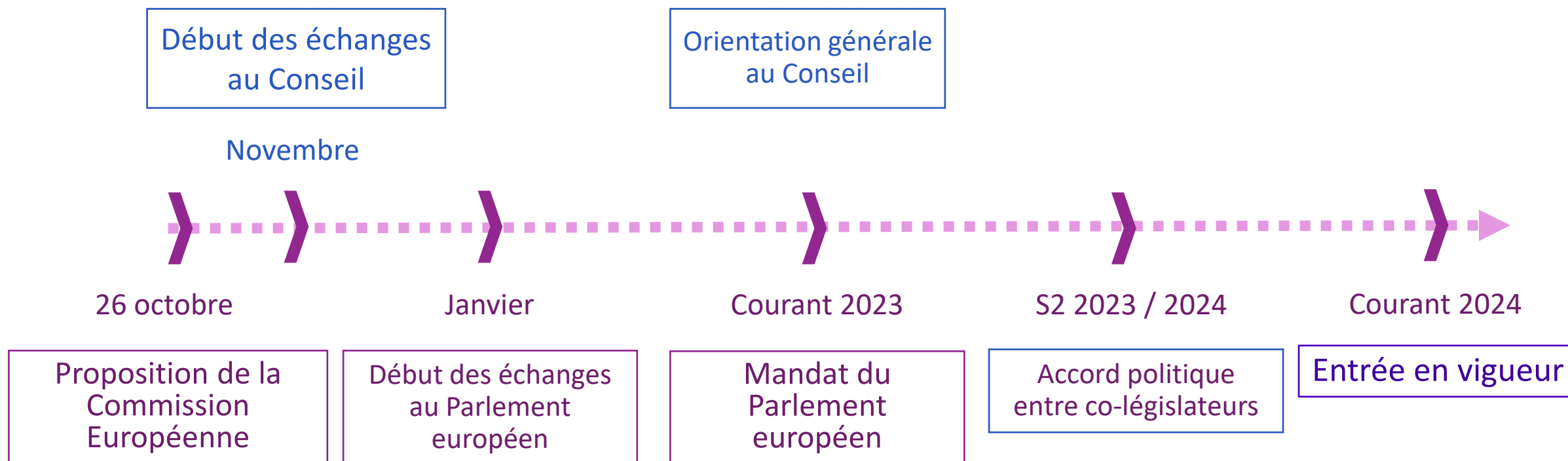
Scénario	1 – Domination des « International Card Schemes » dans un modèle 4 coins	2 – Les banques européennes structurent les API Open Finance	3 - Un hyperwallet « couteau suisse » consolide toutes les innovations dans un modèle 3 / 5 coins
Conséquence	Les nouveaux entrants se renforcent avec des offres très segmentées	Le compte de dépôt est la pierre angulaire de tous les paiements instantanés	Les banques sont reléguées au rôle de distributeur
Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>La rémunération essentielle reste basée sur l'interchange qui est <b>sous contrainte</b> réglementaire</li> <li>Par ailleurs les schemes augmentent régulièrement leurs schemes fees et réduisent d'autant la capacité des banques à facturer des services aux Payés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les banques s'appuient sur leur relation privilégiée de teneur de compte pour obtenir et <b>monnayer le consentement</b> de leur client pour ouvrir les API Open Finance</li> <li>Cela met les banques en position de force pour segmenter et valoriser leur base clients vis-à-vis des nouveaux entrants / commerçants (différé de paiement, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les banques sont cantonnées à un rôle de « distributeur » des services et sont rémunérées pour <b>ce service de distribution</b> (et pas sur les transactions elle-même)</li> </ul>
Positionnement des Payés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans leur quête du meilleur taux de transformation, les commerçants sont très pragmatiques</li> <li>Ils <b>routent leur flux</b> vers le meilleur acteur en fonction du contexte de transaction / cas d'usage</li> <li>La capacité d'un acquéreur à permettre des transactions frictionless est essentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Leurs attentes sont de disposer a minima des mêmes <b>bénéfices et garanties qu'aujourd'hui</b> : rapidité d'encaissement des fonds sur le compte, garantie de paiement, etc.</li> <li>Une opportunité de négocier / diminuer les coûts et d'améliorer les traitements en aval de la transaction : tour de contrôle, réconciliation, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les commerçants, il devient la marque de paiement mise en avant et <b>surpasse les instruments</b> de paiement sous-jacents (carte, virement, ...)</li> </ul>
Impacts pour les Payeurs et évolutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>En B2C comme en B2B, face à des nouveaux acteurs qui ont gagné en maturité, en solidité, et qui proposent des offres et des parcours qui correspondent à leurs aspirations et à leurs besoins, les clients ont tendance à <b>délaisser les acteurs traditionnels</b>, pour tout ou partie de leurs usages</li> <li>A fortiori s'il s'agit d'un primo-équipement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paiement instantané devient « naturellement » l'instrument préféré pour les usages digitaux (eCommerce, mCommerce, Digital in store, ...)</li> <li>Les payeurs « capitalisent » sur la <b>relation de confiance</b> avec la banque auprès de laquelle ils ont un compte de dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce superwallet est tellement <b>pratique et sécurisé</b> que rares sont les occasions d'utiliser d'autres moyens de paiement</li> <li>D'autant qu'il est accepté partout (proxi, distance, facturiers, etc.)</li> <li>Et qu'il a tout compris (UX/UI irréprochables, rapidité, solde en temps réel, sécurité, sentiment de contrôle, fidélité, responsabilité sociale, écologie, facilité de remboursement, etc.)</li> </ul>

# 02

## Projet de règlement sur le paiement instantané



## 2. Calendrier législatif prévisionnel





# Quatre piliers



## Universalité

Obligation pour les PSP fournissant un service régulier de virement en euros (avec des exclusions ciblées) de proposer l'envoi et la réception de Virements Instantanés en euros



## Criblage

Obligation de vérification des sanctions sous la forme d'un contrôle très fréquent des clients par rapport aux listes de sanctions de l'UE (comme cela se fait déjà dans certains Etats membres pour les paiement nationaux), plutôt que pour chaque transaction individuelle



## Prix

Obligation pour les PSP de ne pas facturer plus pour des Virements Instantanés en euros que pour les virements ordinaires en euros



## Vérification d'IBAN

Obligation pour les PSP d'offrir un service permettant aux clients d'être informé lorsqu'une non-concordance est détectée entre le nom du bénéficiaire et le numéro de compte bancaire international (IBAN), tel que fourni par le payeur



# Universalité

## Objectifs

- ⚡ Disponibilité universelle des paiements instantanés en euros
- ⚡ Améliorer la couverture en émission et réception des comptes de paiement

## Dispositions clés

- ⚡ **Obligations** pour tous les PSP qui permettent l'émission et la réception de virements standards en euros de fournir un service d'émission et de réception de virements instantanés en euros
- ⚡ **Exemptions** pour les établissements de monnaies électroniques et les établissements de paiement
- ⚡ Obligations sur les **modalités** de réalisation d'un virement instantané : exécution immédiate, accessibilité via les mêmes interfaces que les virements standards, mise à disposition immédiate des fonds
- ⚡ Obligation de permettre des virements instantanés par **paquet** si cela est possible pour les virements standards

## Position du CNMP

- ⚡ « [...] le CNMP souligne que plus de 95% des comptes de paiement tenus par des prestataires de services de paiement français peuvent émettre et recevoir des virements instantanés. »

# Prix

## Objectifs

- ⚡ Disponibilité universelle des paiements instantanés en euros
- ⚡ Améliorer la couverture en émission et réception des comptes de paiement

## Dispositions clés

- ⚡ Obligation de **ne pas facturer** les virements instantanés **à un prix supérieur** aux virements standards
- ⚡ Obligation valable pour tous les PSPs **sans exception** (y compris les EP / EME non soumis à l'obligation d'universalité)
- ⚡ Mise en cohérence du plafonnement avec la tarification des virements **transfrontaliers** en euros

## Position du CNMP

- ⚡ « Le CNMP considère que le succès de la généralisation pour les professionnels (C2B, B2B et B2C) reposera sur un modèle économique équilibré et soutenable et, de manière générale, que l'utilisation de ce moyen de paiement sera étroitement liée au développement de cas d'usage porteurs de valeur à la fois pour le payeur et le payé. »

# Criblage

## Objectifs

- Supprimer les frictions générées par l'application de la réglementation en matière LCB/FT conçue pour les virements standards
- Ne pas appliquer le contrôle des sanctions au niveau de la transaction, sachant que l'impossibilité de vérifier en 10 seconde si la transaction implique des personnes figurant sur les listes de sanctions de l'UE conduit à rejeter cette transaction
- Homogénéiser les niveaux minimaux de **pénalités financières** en cas de non-respect des obligations

## Dispositions clés

- Criblage des bases de données clients au moins **quotidiennement** (et immédiatement après chaque mise à jour) au regard des listes de sanctions européennes (Article 215 TFUE)
- **Interdiction** de procéder à des vérifications lors de l'exécution d'un virement instantané
- En cas de manquement, compensation du **dommage financier** résultant de sanctions pour non-respect de la réglementation par le PSP défaillant au PSP partie à la transaction
- **Pénalités** minimales en cas de non-respect des dispositions : (i) **10% du CA** annuel au niveau Groupe pour les personnes morales ou (ii) de **5M€** pour les personnes physiques

## Position du CNMP

- « [...] le CNMP salue cette disposition [...], il appelle à clarifier son articulation avec les contrôles menés sur la base des listes de **sanctions nationales**. Dans le cas contraire, il est probable que des contrôles systématiques seront toujours menés dans les pays concernés (dont la France), ce qui risque d'amoinrir la portée du dispositif.
- Par ailleurs, le CNMP souhaite attirer l'attention de la Commission sur le besoin de clarifier les conditions d'application des **mécanismes de responsabilité** en cas de défaut de filtrage.
- Enfin, le CNMP souligne que l'exigence d'un criblage des bases clients dès la parution d'une mesure de gel d'avoirs pose a priori des questions de **faisabilité technique** et de délais. »



# Vérification d'IBAN

## Objectifs

- ⚡ Renforcer la sécurité des virements instantanés
- ⚡ Lutter contre la fraude à l'IBAN
- ⚡ Rassurer le consommateur dans ses usages des virements instantanés
- ⚡ Permettre au payeur de détecter une escroquerie à l'IBAN (Authorised Push Payment)
- ⚡ Eviter la fragmentation du marché avec des obligations nationales

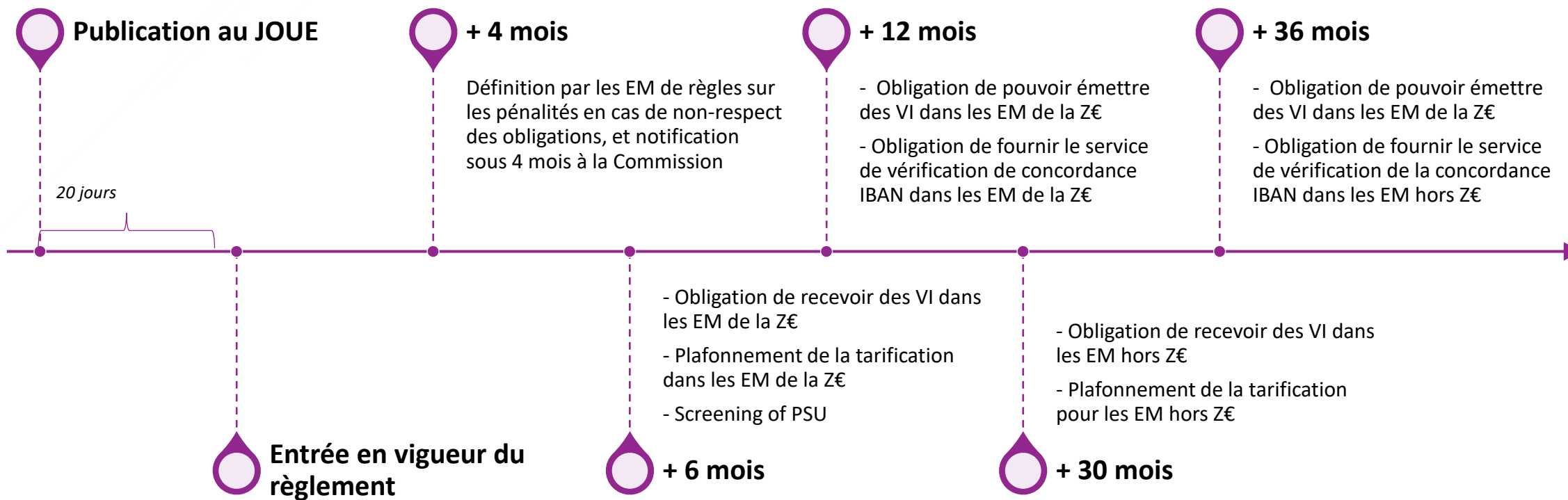
## Dispositions clés

- ⚡ Obligation de fournir un **service systématique de vérification** de la concordance pour tous les PSP, dès entrée de l'IBAN et du nom
- ⚡ Droits pour **l'utilisateur** (droit de forçage, opt-out, opt-in)
- ⚡ Devoir d'information sur les **risques**
- ⚡ Fourniture du service indépendamment de **l'interface** utilisée
- ⚡ Pas d'encadrement de la **tarification** du service

## Position du CNMP

- ⚡ « [...] le CNMP est convaincu qu'un tel service peut être un complément additionnel utile aux moyens existants pour prévenir la fraude, mais **non suffisant** à lui seul pour déjouer efficacement certaines opérations frauduleuses.
- ⚡ Il suggère par ailleurs que ce service [...] soit également proposé lors de l'enregistrement d'un **nouveau bénéficiaire**, [...].
- ⚡ [...] le CNMP privilégie un modèle d'infrastructure décentralisée permettant **d'interconnecter les solutions existant** sur le marché, plutôt que la mise en place de bases centralisées d'IBAN [...]
- ⚡ [...] le CNMP souligne que le **délai** de mise en conformité de 12 mois [...] est particulièrement exigeant [...].

## 2.f. Calendrier de mise en application des dispositions







# 03

**Est-ce suffisant pour faire du virement instantané un moyen de paiement ?**



# Comment passer du rail de règlement au moyen de paiement ?

Valeur et niveau de service  
pour une utilisation de paiement de détail

	Consentement du payeur	Garantie de paiement	Portée universelle	Cas d'utilisation complexes	Entité centrale *	Expérience utilisateur
<b>A2A</b> SCHEME A2A 	Des règles opérationnelles pour un système de paiement de bout en bout définissant notamment la gestion du consentement du payeur, la gestion des ordres de paiement, le règlement du SCT Inst, la gestion des litiges et des impayés.	●	●	●	●	●
 OPEN FINANCE	Paiement SCT Inst amélioré initié pour le compte du payeur via une interface premium de sa banque. Combinaison avec le Request To Pay, le virement récurrent variable, ...	○	◐	◑	○	◐
 DSP2 OPEN BANKING	SCT Inst standard initié au nom du payeur via l'interface DSP2 de sa banque  Complément à venir avec MSCT, SPAA, DSP3	○	◑	◒	○	◑
 SCT Inst	SCT Inst standard initié par le payeur via son interface de banque en ligne	○	◑	●	○	◑

(\*) Règles de paiement, gestion des litiges et des impayés, aucun accord bilatéral n'est requis...



04

**A quels cas d'usage réfléchir en priorité ?**



# Axes de réflexion pour les prochains workshops

## B2C

- Conditions nécessaires pour adopter le moyen de paiement A2A pour les commerçants
  - Parcours client sans couture et aussi simple que on click ou sans contact carte
  - Traitements back-office identiques aux autres moyens de paiement
  - ...
- Cas d'usage pour lesquels les moyens de paiement existants présentent des irritants
  - Montant important (impact plafond carte)
  - Chèque
  - ...
- Comment « vendre » le paiement A2A aux payeurs ?
- Faire lever sur la SCA mise en œuvre par les banques et la confiance des clients dans leur application bancaire
- Point d'interaction : physique vs digital vs sans connexion réseau
- ...

## Cas d'usage de paiement

- Produit ou service mis à disposition immédiatement vs ultérieurement
- One click
- Pré-paiement : réservation, dépôt de garantie, montant non connu
- Récurrent : fixe, variable, BNPL
- Remboursement
- Montant important (pas d'impact plafond carte)
- ...

## B2B

- Substitution au virement classique de gros montant
- Contrecarrer l'hétérogénéité des parcours bancaires pour des virements de montant important
- ...



**oaklen**  
consulting

# Contacts

**Thierry LEBLOND**

Head of Payment Advisory

+33 7 86 09 19 17

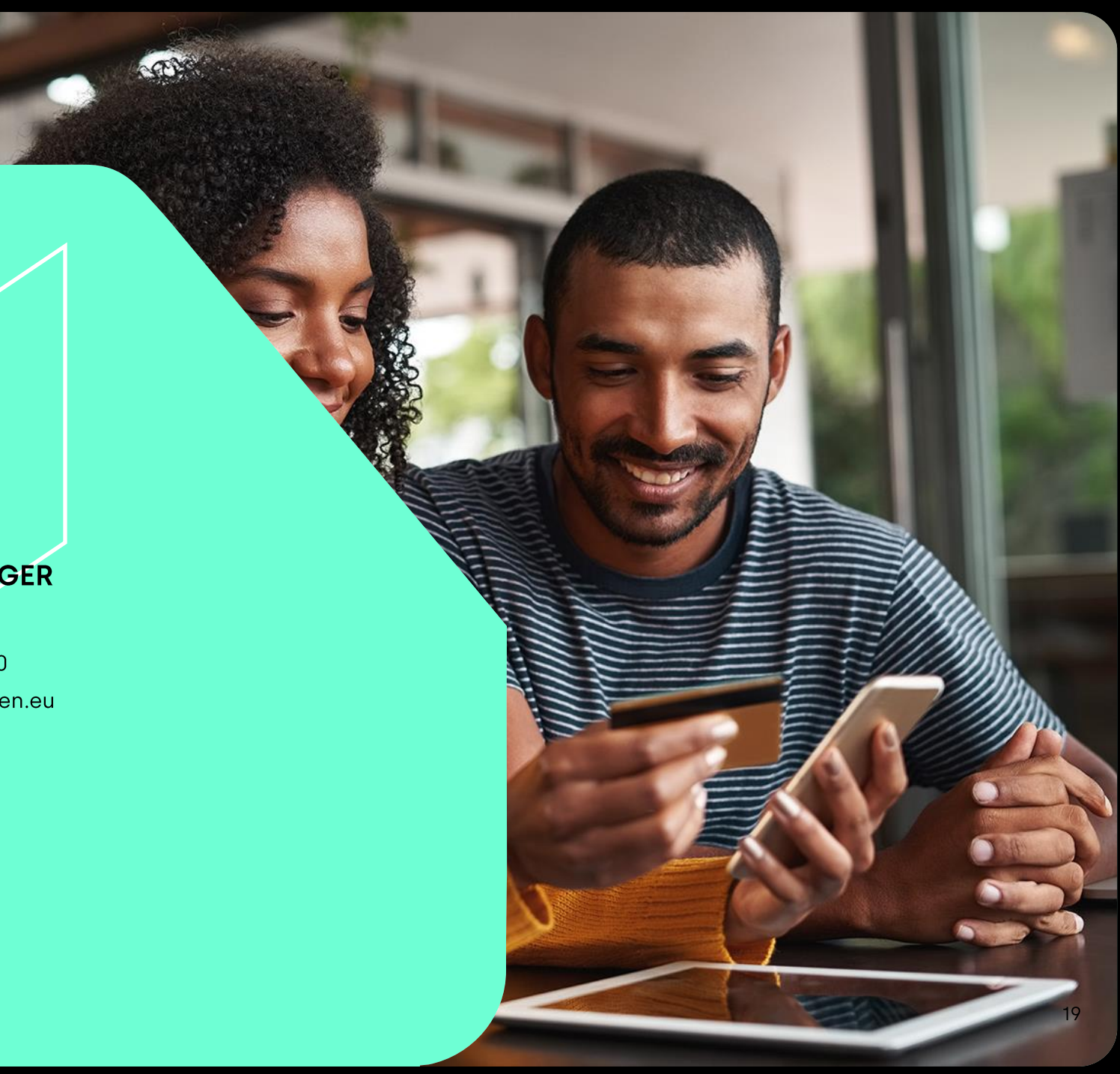
t.leblond@oaklen.eu

**Rémi GITZINGER**

CEO

+33 6 20 66 77 40

r.gitzinger@oaklen.eu



# Une équipe pluridisciplinaire 100% Paiements

## MARCHES / DEMANDES

### La valeur apportée :

- + *Connaissance des acteurs de chaque marché, de leur contexte et problématiques spécifiques*

#### Banques

Hugo Wajsbrodt



#### Schemes

François Cortés



#### PSPs

Géraldine Grandmougin



#### Industriels

Paulo Fernandes



#### Luxe & Retail

Paul-Alexis Yog



## PRACTICES / OFFRES

### Marketing

Hélène Kalem



### Innovation

Alexandre Martin  
Guillaume De Brito



### Payment Factory

Benoit Urbaniak



### Réglementaire & Conformité

Géraldine Grandmougin



### Cybersécurité

Coralie Chevallier



### Marketing des paiements – Parcours clients – Approches par marchés et par cibles

Benchmarks, Etudes qualitatives, Immersion client, Etudes de marketing stratégique  
Conception d'offres et de parcours clients digitaux  
Mise en marché de nouveaux produits et services

### Compte-à-Compte – Monnaie de Banque Centrale – Identité Numérique

Anticipation du champ des possibles,  
Exploitation des nouvelles technologies,  
Recul sur les facteurs clés de succès des technologies (en tirant les enseignements du passé)

### Souveraineté, EPI – SaaS – APIisation

Construction d'usines de paiement pour les banques et les retailers (économies d'échelle, synergies, taille critique)  
Stratégie d'APIisation / de transformation des systèmes d'information  
Prise en compte des évolutions réglementaires au niveau du produit, transformation des modèles opérationnels

### Contraintes réglementaire - Agréments – Contrôles qualité - Audits de conformité

Anticipation des contraintes réglementaires et prise en compte des attentes du régulateur par une approche par les risques  
Transformation des exigences de conformité en levier de valeur : amélioration de la gestion des risques et de l'efficacité opérationnelle, renforcement de la confiance des parties prenantes (clients, investisseurs et autorités de contrôle)

### PCI DSS – PCI CP+ – Swift

Anticipation et prévention des risques, détection des vulnérabilités  
Maintien de la conformité aux standards de sécurité du domaine du paiement  
Maximisation de la robustesse du système d'information

### La valeur apportée :

- + *Apports spécifiques de chaque practice sur les missions*
- + *Variété des sujets et des dimensions du paiement couverts*

## Savoir- faire transverse

### Veille réglementaire Visa / Mastercard

Adrien Sfeir



### Pilotage du pool M&A Veille sectorielle Paiements

Thierry Leblond



### Académie des Paiements

Médéric De Tilly



### Expertises Transverses

